

ASSAINISSEMENT

Rétrocession des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales à Grand Lac Lotissement « Clos des Violettes » - Commune de VOGLANS

Monsieur le Président rappelle que le lotissement *Clos des Violettes* sur la commune de VOGLANS a demandé une cession gratuite à la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, situés sous la voirie du lotissement.

Il est précisé que la voirie sera transférée à la commune et deviendra donc publique de plein-droit. Il est également précisé que GAND LAC n'intègre au domaine public que les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales principaux : les canalisations de branchement, comprises entre les constructions et la voirie restent à la charge exclusive de chaque propriétaire (entretien et renouvellement).

- Linéaire EU : 75 ml
- Linéaire EP : 75 ml
- Diamètre : Ø 200
- Nature : PVC

Vu l'ensemble des pièces transmises à Grand Lac,

Monsieur le Président propose la reprise, par la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales du lotissement *CLOS DES VIOLETTES* sur la commune de VOGLANS, à compter du jour où la voirie du lotissement est intégrée au domaine public. Cette reprise est faite conformément aux règles posées par la délibération en date du 4 mars 2009 relative à la rétrocession des réseaux privés au patrimoine public (inspection de conformité).

Ce linéaire de réseau sera intégré dans le périmètre d'exploitation de la SAUR, prestataire pour l'exploitation des réseaux d'eaux usées.

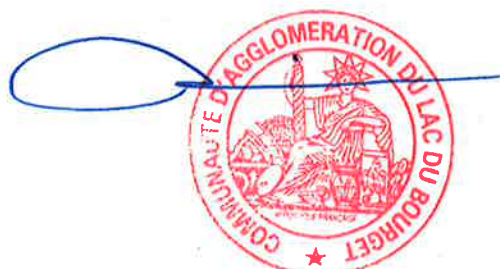
Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la reprise des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales situés sous la voirie du lotissement *Clos des Violettes* par la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget à dater du jour où la voirie du lotissement est intégrée au domaine public.

Aix-les-Bains, le 7 juillet 2016

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 20
- Présents : 12
- Votants : 16
- Pour : 16
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

BUREAU DE COMMUNAUTE Séance du jeudi 7 juillet 2016 à 18h00, à Grand Lac

PRÉSENTS :

AIX-LES-BAINS
AIX LES BAINS
BOURDEAU
BOURGET DU LAC
BRISON SAINT INNOCENT
DRUMETTAZ CLARAFOND
MERY
LE MONTCEL
PUGNY CHATENOD
SAINT OFFENGE
TRESSERVE
VIVIERS DU LAC
VOGLANS

DORD Dominique
FRUGIER Michel
DRIVET Jean-Marc
FRANCOIS Marie-Pierre
CROZE Jean-Claude
JACQUIER Nicolas
BOUVIER Eudes
EICHENLAUB Jean-Christophe
MASSONNAT Jean-Guy
GELLOZ Bernard
LOISEAU Jean-Claude
AGUETTAZ Robert
MERCIER Yves

Pouvoir de Robert CLERC

Pouvoir de Nicole FALCETTA

Départ avant la 1^{ère} délibération

Pouvoir de Renaud BERETTI

*Pouvoir de Jacques CURTILLET
Départ après la 7^{ème} délibération*

ABSENTS EXCUSES :

AIX LES BAINS
AIX LES BAINS
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT
GRESY SUR AIX
ONTEX

CASANOVA Corinne
BERETTI Renaud
FALCETTA Nicole
CLERC Robert
CURTILLET Jacques

AUTRES PARTICIPANTS :

M. GOUDOUNEIX Michel *Directeur général des services*
Mme REVOL Martine *Directrice de cabinet*
Mme COSTA de BEAUREGARD Estelle *Responsable juridique*

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 30 juin 2016, accompagnée d'un dossier de travail de 23 pages, comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 9 projets de délibérations.

L'affichage a été effectué aux lieux habituels réglementaires.

Le quorum est atteint avec 12 présents et 16 votants en début de séance.

Jean-Guy Massonnat est désigné secrétaire de séance.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

ASSAINISSEMENT - Rétrocession des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales à Grand Lac - Lotissement "Clos des Violettes" - Commune de Voglans

Date de transmission de l'acte : 11/07/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 11/07/2016

Numéro de l'acte : d1480 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-247300049-20160707-d1480-DE

Date de décision : 07/07/2016

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.8. Environnement